Année universitaire
2015-2016
Premier
semestre
Première année de licence (Groupe B)

Cours : Patricia MATHIEU, Maître de conférences Travaux dirigés : Mathilde REGAD

HISTOIRE DES INSTITUTIONS APRÈS 1789

CHRONOLOGIE DÉTAILLÉE

I. PERIODE REVOLUTIONNAIRE

8 août 1788 : annonce de la convocation des États Généraux pour le 1^{er} mai 1789.

5 mai 1789 : Ouverture des États-Généraux.

Les députés du Tiers-Etat demandent le vote par tête et le doublement du nombre de députés du Tiers-Etat. Le roi n'admet que le doublement du nombre de député, et se tait sur le vote par tête. Le clergé et la noblesse font savoir qu'ils sont contre le vote par tête. Le tiers-état adopte la technique de l'inertie, et décide de ne rien faire. Du 5 mai au 10 juin, le tiers-état ne veut pas céder.

- → Quelle est la différence entre le vote par tête et le vote par ordre ?
- 17 juin 1789 : Les députés du Tiers-état, rejoints par quelques députés du clergé, se proclament « **Assemblée nationale** ». C'est la fin de la hiérarchie des ordres puisqu'on reconnaît l'existence d'une nouvelle force politique qui se veut représentative de l'ensemble de la nation.
- **20 juin 1789** : **Serment du Jeu de Paum**e (car la salle précédente « Menus Plaisirs » a été fermée), les députés jurent de rester unis jusqu'à ce qu'ils aient doté le royaume d'une Constitution (« jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides »).
- → Le 27 juin, le roi reconnaît l'assemblée, c'est la consécration d'un pouvoir législatif existant en face de la monarchie.
- 9 juillet 1789 : L'assemblée nationale se proclame « Assemblée nationale constituante ».

 Enjeux : Certains députés vont considérer que les événements vont trop loin, et quittent l'assemblée. Face à cette désertion, la légitimité de l'organe est

amoindrie. Pour renforcer sa légitimité, elle recoure à une fiction juridique → Les députés vont proclamer qu'ils tiennent leurs mandats non pas des électeurs qui les ont élus, mais de la nation toute entière. Ils appliquent le **principe de la souveraineté nationale**.

14 juillet 1789 : Prise de la Bastille. Il s'agit de raser de manière visible l'absolutisme royal, la Bastille étant une prison d'État dans laquelle étaient enfermées des personnes sur lettres de cachet.

→ Savez-vous combien de prisonniers étaient enfermés à la Bastille ?

Il était au nombre de 7 : 4 faux-monnayeurs, un homme enfermé pour avoir tenté d'assassiner Louis XV, un fou, et homme enfermé par son père pour des « actes monstrueux ». La libération des prisonniers est donc plutôt symbolique.

\rightarrow Qu'est-ce qu'une lettre de cachet ?

C'est une lettre fermée qui contient un ordre du roi, notamment des incarcérations sans jugement, ou simplement la signature du roi (afin que d'autres administrateurs puisse y inscrire un ordre). Elles étaient souvent demander par les famille afin de faire enfermer un de leurs membres ; ce fut le cas de Mirabeau, enfermé par ordre de son père car prodigue (dettes de jeu), de Sade pour éviter le scandale d'un jugement (pour viol) ... Elles répondaient donc à la demande des familles, mais au XVIII siècle, des voix se sont élevées contre ce type de justice retenue du roi (notamment à partir du moment où les lettres furent envoyés blanches, afin d'être remplies aux grès des envies).

17 juillet 1789 : le roi reçoit la cocarde rouge et bleue qu'il unit à la sienne qui était blanche, il fait ainsi semblant d'approuver les événements précédents. En réalité, il fait porter à son cousin Charles IV roi d'Espagne un message par lequel il répute nulles, à l'avance, toutes les déclarations faites ou futures depuis le 15 juillet.

16 juillet – 6 août 1789 : la **Grande Peur** dans les campagnes (peur des pillages, paysans qui vont réclamer aux seigneurs les titres de propriété et qui les brûlent ...).

Deuxième quinzaine de juillet 1789 : « révolution municipale », il s'agit de substituer aux municipalités légales des pouvoirs de fait.

Nuit du 4 au 5 août 1789 : abolition des privilèges, c'est l'événement qui marque la fin de l'Ancien Régime, la fin de la société divisée en ordre (avec la proclamation de l'AN), du régime féodal. Cette abolition des privilèges sera confirmée par un décret du 11 août 1789.

26 août 1789 : adoption de la **DDHC** (appartient au bloc de constitutionnalité depuis 1971).

5 et 6 octobre 1789 : marche populaire sur Versailles.

Détails : (foule composée principalement de femmes) en raison notamment d'une

disette de pain qui touchait Paris; mais aussi pour des motifs politiques. Il s'agissait de demander au roi, installé à Versailles, de revenir sur Paris. La foule exigeait également du roi qu'il ratifie des décrets relatifs à la Constitution et à la DDHC + décret du 11 août (abolition des privilèges), qui ne sera signé que le 3 novembre. Le roi hésite à s'enfuir, les émeutiers égorgent les gardes du corps ...

2 novembre 1789 : décret qui met les **biens du clergé à la disposition de la Nation** afin de rembourser les dettes de l'État. En contrepartie, les membres du clergé reçoivent un salaire de l'État.

La vente des biens du clergé a permis de fidéliser certains à la Révolution (car cela a permis à de nombreuses personnes de devenir propriétaire terrien).

14 décembre 1789 : « décret de l'assemblée nationale concernant la constitution des municipalités ».

22 décembre 1789 : Décret qui instaure la création des départements (le 15 janvier 1790, le nombre de 83 est arrêté), eux-mêmes subdivisés en districts soumis aux départements. Les districts eux-mêmes sont divisés en canton (puis communes).

16 mars 1790 : abolition (définitive) des lettres de cachet (plus personne n'était incarcéré sous lettre de cachet, mais certains anciens détenus n'avaient pas encore été libérés car il fallait d'abord réfléchir aux mesures à prendre).

12 juillet 1790 : Constitution civile du clergé.

Elle fait des prêtres et membres du clergé des fonctionnaires d'État. Puis il sera imposé que les membres du clergés prêtent serment sur cette Constitution, ce que le Pape condamnera (10 mars 1791). Il s'en suit, pendant la période révolutionnaire, une tension constante entre l'Église et le mouvement révolutionnaire; même si certains membres du clergé, tels que l'Abbé Sieyès, furent de fervents révolutionnaires. Le 27 novembre, il est exigé que tous les prêtres prêtent le serment civique

Exemple : élection des curés et des évêques par les électeurs du département ou du district.

14 juillet 1790 : Fête de la fédération (premier anniversaire de la prise de la Bastille).

16 et 24 août 1790 : Loi sur l'organisation judiciaire.

Quelques détails de cette loi : gratuité de la justice, abolition de la vénalité des offices, pose le principe de l'élection des juges, séparation des ordres administratifs et judiciaires ...

27 novembre – 1er décembre 1790 : Loi qui crée le **Tribunal de cassation**. Lequel devient la Cour de Cassation en 1804.

7-17 mars 1791 : Décret d'Allarde = suppression des corporations. Puis le 14 juin, la Loi le Chapelier vient confirmer ce principe.

27 avril - 25 mai 1791 : loi qui crée le **Conseil d'État** (regroupement des ministres auprès du roi) / répartition des affaires en six ministères (Justice, Intérieur, Contributions, Guerre, Marine et Affaires étrangères. Il ne s'agit pas du CE tel qu'il sera instauré par Bonaparte et tel qu'on le connaît).

20-21 juin 1791 : Fuite du roi et arrestation à Varennes.

Le peuple y voit une trahison du roi, ce qui précipité la chute de la monarchie. L'assemblée a pourtant tout fait pour cacher au peuple sa fuite, faisant croire à un enlèvement. [Le roi est suspendu de certains de ses droits]. A partir de cet événements, l'idée d'instaurer une République commence à faire son chemin et séduit de plus en plus de monde.

17 juillet 1791 : Fusillade du Champ-de-Mars.

Suite à la fuite du roi, nombreux sont ceux qui demandent son procès, qui refusent l'adoption des décrets le rétablissant dans ses droits constitutionnels (ayant été déchu de certains droits suite à son arrestation) ... Ils rédigent des pétitions. Le 17 juillet a lieu la manifestation, qui connaît alors une répression sanglante sur ordre du général La Fayette.

3-14 septembre 1791 : adoption de la **Constitution du 3 septembre 1791**, Louis XVI prête serment à la Constitution. Elle instaure une monarchie constitutionnelle. L'assemblée restitue le pouvoir exécutif au Roi.

1^{er} octobre 1791 : l'Assemblée nationale constituante passe le relais à l'**Assemblée Législative**.

20 avril 1792 : La France déclare la guerre « au roi de Hongrie/Bohême » (futur Empereur).

Enjeux : le roi veut la guerre, parce qu'il pense que l'intervention étrangère aura raison d'une armée française affaiblie, et lui permettra de reprendre le pouvoir. La gauche veut également la guerre, afin de pouvoir déterminer dans quel camp se situe le roi.

20 juin 1792 : Émeutes parisiennes (par ex. car le 13 juin, Louis XVI a révoqué des ministres girondins, le peuple demande aussi au roi de signer des décrets relatifs aux émigrés, aux prêtres réfractaires ...).

25 juillet 1792 : « Manifeste de Brunswick », chef de l'armée prussienne, qui établit que si les révolutionnaires épargnent la famille royale, il ne s'en prendra pas aux civils français. Ceci ne fit qu'exciter encore plus la colère des français.

10 août 1792 : Journée d'insurrection parisienne (menée notamment par le Club des Cordeliers, Danton). Elle aboutit à la chute de la monarchie, le roi est suspendu (pas encore déposé). Le pouvoir exécutif est confié à un **Conseil exécutif provisoire** formé de 6 ministres nommés par la Législative (affaiblissement de la séparation des pouvoirs / Danton à la Justice, Roland à l'Intérieur, Servan à la Guerre...). Le 11, la Législative annonce que des élections auront lieu pour former un nouvel organe qui la remplacera et

qui devra travailler à la rédaction d'une nouvelle Constitution : la Convention national, et que les élections auront lieu au suffrage universel masculin pour les assemblées primaires.

Dans la nuit du 9 au 10 août, une Commune insurrectionnelle s'est substituée à la Commune légale de Paris, de nouveaux représentants des districts sont élus.

2-6 septembre 1792 : massacre des prisons à Paris (les septembriseurs). Causes multiples : crainte des royalistes, crainte de l'invasion des puissances étrangères, vide politique depuis le 10 août, appel de la presse à « Vaincre ou mourir » et à « purger les prisons » ...

20 septembre 1792 : Victoire de Valmy. L'armée prussienne menée par Brunswick essaye de marcher sur Paris.

Anecdotes:

- La retraite des Prussiens a beaucoup étonné, et certains racontent que le duc de Brunswick aurait été acheté par Danton avec les diamants de la couronne royale de France qui avaient été volés quelques jours plus tôt.
- Pour les littéraires, Goethe lui-même a participé à cette bataille du coté des prussiens, et Choderlos de Laclos du coté français.

20-21 septembre 1792 : la **Convention nationale** est élue au suffrage universel masculin indirect (avant le suffrage était censitaire) et proclame l'abolition de la monarchie et l'avènement de la **Première République**.

Cette Convention est divisée en factions, dont les principales sont celles des **Girondins** et des **Montagnards**. Elle est d'abord dominée par les Girondins, puis par les Montagnards. Entre les deux, existe une masse d'indécis, le **Marais** ou la Plaine.

Le terme de Convention est un terme anglais désignant une assemblée pourvue de deux pouvoirs : rédiger une nouvelle constitution et assumer provisoirement l'exercice de la souveraineté.

- **22 septembre 1792** : Décret ordonnant de dater les actes publics de « l'an I de la République ». Le **calendrier révolutionnaire** est substitué au calendrier grégorien.
- 21 janvier 1793 : **Exécution de Louis XVI** (condamné à mort par la Convention, son procès s'était ouvert le 10 décembre 1792).

On va ensuite basculer dans la phase de la Terreur de manière progressive ; elle s'annonce lentement dès les débuts de 1793, même si elle n'est proclamée qu'en septembre.

10 mars 1793 : Création d'un **tribunal criminel extraordinaire**, chargé de juger, selon une procédure sommaire, les conspirateurs et les contres-révolutionnaires. Certains considèrent que la création de ce tribunal marque le début de la Terreur.

21 mars 1793 : création des comités de surveillance dans les communes (chargés de recenser les étrangers, d'arrêter les suspects ...)

6 avril 1793 : Création du Comité de Salut Public

(ancien Comité de défense générale créé en janvier 1793 et chargé des relations entre le Conseil exécutif et la Convention, il contrôle en quelque sorte le travail du Conseil), dont les membres sont nommés par la Convention. Du 6 avril au 10 juillet 1793, le Comité est dominé par Danton; ensuite, jusqu'en juin 1794, par Robespierre. Le 30 mai 1793, le Comité de Salut Public est chargé de rédiger une nouvelle constitution (suite à l'échec du projet porté par les Girondins).

Avant, fût créé le Comité de Sûreté Générale, sorte de second ministère de l'Intérieur.

- 31 mai 2 juin 1793 : chute des Girondins à l'instigation de la commune insurrectionnelle de Paris (Réaction à la création, le 18 mai, de la Commission extraordinaire des Douze chargée de rechercher et poursuivre les conspirateur et particulièrement de contrôler l'action de la Commune insurrectionnelle de Paris. Concrètement, il y a eu arrestation de 27 députés et 2 ministres Girondins, nombreux seront exécutés, certains vont se suicider).
- **24 juin 1793** : vote de la **Constitution de l'an I** (préparée par le Comité de Salut Public), ratifiée le 4 août par plébiscite. Un décret des 27-28 juin 1793 convoque les assemblées primaires pour soumettre le texte à l'acceptation du peuple, le vote commence en juillet à Paris.
- Le 10 août 1793, la Constitution est enfermée dans un Arche de Cèdre. Il est décidé qu'elle ne peut être appliquée pour le moment en raison de l'état de guerre intérieure et extérieure.

Anecdote : dans certains départements, le vote eu lieu après la proclamation des résultats !

5 septembre 1793 : la **Terreur** est mise à l'ordre du jour (sur proposition de Bertrand Barrère, avocat, membre du Comité de Salut public).

17 septembre 1793 : vote de la **loi des Suspects** (permet l'incarcération des suspects, dont les fédéralistes, c'est-à-dire les girondins).

29 septembre 1793 : vote de la loi du maximum général (impose un prix maximum pour les denrées de première nécessité).

10 octobre 1793 : il est décidé que « le gouvernement sera révolutionnaire jusqu'à la paix », ce qui exclut l'application de la Constitution et de toutes les autres garanties légales. Dans les faits, le gouvernement était déjà révolutionnaire depuis quelques mois. Ce texte place le Conseil exécutif et les ministres sous la surveillance du Comité de Salut Public. La loi du 4 décembre 1793 va organiser ce nouveau gouvernement révolutionnaire, instaurant notamment une très forte concentration des pouvoirs. Le 25

décembre 1793, Robespierre explicite la position du gouvernement révolutionnaire : « Le but du gouvernement constitutionnel est de conserver la République ; celui du gouvernement révolutionnaire est de la fonder ».

4 février 1794 : abolition de l'esclavage dans les colonies (sera rétabli par Napoléon en 1802)..

1er avril 1794 : décret de remplacement de l'Exécutif par des **commissions exécutives**.

Mars – Avril 1794 : chute de Danton et des dantonistes, ainsi que des hébertistes.

27 juillet 1794 (**9 thermidor an II**): Robespierre est déclaré hors-la-loi, et exécuté le lendemain (28 juillet). *La veille, le 26, il avait fait un discours menaçant à l'Assemblée contre les prévaricateurs*. C'est la fin de la Terreur et le début de la **Convention** dite **Thermidorienne**, qui sera beaucoup plus réactionnaire et conservatrice que la première (volonté de mettre fin à la Terreur). L'Assemblée est alors composée en majorité de députés de la Plaine.

18 septembre 1794 : la République ne salarie plus aucun culte (mais ne rend pas non plus les biens confisqués au clergé).

12 novembre 1794 : fermeture du Club des Jacobins.

10 janvier 1795 : décret instituant une fête commémorative de la « juste punition du dernier roi des français ».

21 février 1795 (3 ventôse an III) : Décret proclamant la liberté de culte et la première séparation de l'Église et de l'État.

Avril/mai 1795: deux insurrections populaires parisienne sont réprimées, c'est la fin du mouvement populaire révolutionnaire. Ces journées insurrectionnelles annoncent la fin de la Constitution de l'an I. Les manifestant ayant envahi la Convention pour réclamer « du pain et la Constitution » de 1793, les conventionnels condamnent ce texte jugé indissociable du terrorisme. C'est pourquoi il va être décidé qu'une nouvelle Constitution doit être rédigée.

31 mai 1795 : suppression du Tribunal révolutionnaire.

8 juin 1795 : annonce de la la mort de Louis XVII. Enjeux : Le compte de Provence (frère cadet de Louis XVI) se proclame Louis XVIII et lance de Vérone une déclaration annonçant la punition des régicides, le rétablissement des ordres et du catholicisme comme religion d'État. En juillet, une armée d'émigrés débarque à Quiberon, ce qui se solde par un échec.

22 août 1795 (5 fructidor an III) : Vote de la **Constitution de l'an III** et adoption du décret sur les moyens de terminer la révolution : les 2/3 des conventionnels sortants

devront être réélus. Ils considéraient leur maintien comme le meilleur moyen d'éviter une restauration monarchique. Ils craignaient surtout la restauration monarchique car, la plupart étant régicides, ils se voyaient déjà sur l'échafaud.

2 septembre 1795 : décret de la Convention (toujours en vigueur), théorie de l'acte administratif.

5 octobre 1795 : Napoléon Bonaparte écrase une insurrection royaliste à Paris (contre le décret des 2/3 ; car les royalistes avaient la majorité dans l'opinion, et ce décret les forçait à perdre les élections). Napoléon sera surnommé par ses opposants le « Général Vendémiaire).

12-21 octobre 1795 : élections aux Conseils des Cinq-Cents et des Anciens.

31 octobre 1795 : élection du Directoire (Barras, Sieyès, La Révellière-Lépeaux, Letourneur, Reubell).

9 mars 1796 : loi requérant des fonctionnaires publics le serment de haine de la royauté. 10 mai 1796 : échec du complot de l'extrême gauche babouviste.

4 septembre 1797 (18 fructidor an V): coup d'État des Directeurs républicains contre les Directeurs royalistes. Annulation des élections aux Conseils dans 49 départements sur 98, qui avaient amenées une majorité de députés royalistes, 53 députés sont déportés en Guyanne.

11 mai 1798 (22 floréal an VI): loi d'invalidation des députés jacobins réputés « anarchistes ».

17-18 juin 1799 : Conflits entre le Directoire et les Conseils.

Dans un premier temps, les Conseils cassent pour inconstitutionnalité l'élection du Directeur Treilhard (élu en mai 1798, pour non respect du délai d'un an entre son mandat de député et celui de directeur). Le lendemain, deux Directeurs, La Révellière-Lépeaux et Merlin de Douai, sont contraints de démissionner par la menace d'une mise en accusation (pour avoir « anéanti l'ordre public », « muselé la liberté » et « persécuté les républicains » = discours de Bertrand du Calvados).

23 octobre 1799 : Lucien Bonaparte devient président du Conseil des Cinq-Cents.

I. LA PERIODE NAPOLEONIENNE : CONSULAT ET EMPIRE

→ Marqué par la centralisation : c'est-à-dire d'une part la domination d'un exécutif monocratique, seul maître de l'administration, et d'autre part, la mise sous tutelle des autorités locales.

9 novembre 1799 (18 brumaire an VIII) : coup d'État de Napoléon Bonaparte.

Déroulement : prétextant un complot jacobin, les acteurs du coup d'État transfèrent le siège du Corps législatif à St Cloud. Les Directeurs démissionnent ou sont arrêtés.

10 novembre 1799 : **création d'un Consulat provisoire**. Sous la pression militaire, les Conseils votent une loi instaurant un Consulat provisoire, « une commission consulaire exécutive », **composée** de Sieyès, Roger Ducos et Bonaparte, qui deviennent Consuls de la République. **Le Corps législatif est remplacé par deux commissions de 25 membres.**

Enjeux : ce coup d'État est la première marche d'un retour vers un exécutif fort, ce qui rompt avec la tradition constitutionnelle de 1789.

- 13 décembre 1799 (22 frimaire an VIII): Constitution de l'an VIII (entrée en vigueur le 24 décembre et validée par plébiscite le 7 février 1800. Résultats grossis, Constitution appliquée avant le plébiscite). Elle instaure trois consuls, Bonaparte, Cambacérès et Lebrun. Napoléon étant premier consul, il dispose d'attributions supplémentaires.
- 15 décembre 1799 : proclamation des Consuls de la République : « Citoyens, la Révolution est fixée aux principes qui l'ont commencée : elle est finie. »
- 22 décembre 1799 : installation du **Conseil d'État** (prévu par la Constitution). Il dispose notamment de la prérogative d'interpréter les lois.
- 27 décembre 1799 : installation du Sénat conservateur (rôle électif : il choisit notamment les tribuns et législateurs sur liste de confiance ; rôle constitutionnel : contrôle de constitutionnalité qui marque la désacralisation de la loi, mais qui n'aura jamais lieu).
- 1^{er} janvier 1800 : installation du Corps législatif et du Tribunat *(deux chambres législatives)*.
- 17 février 1800 (dite constitution administrative de la France) : loi sur l'organisation administrative (découpages administratifs qui crée une très forte centralisation). → départements (préfet), arrondissements communaux (sous-préfet), communes/municipalités (maire). Ils sont nommés par le Consul (puis l'Empereur).

18 mars 1800: loi sur l'organisation judiciaire.

- 4 mars 1801 (13 ventôse an IX) : loi sur les listes de notabilité. Des listes de notabilité sont établies dans chaque département, contenant les 600 les plus imposés, donc les plus riches. Ces listes servent pour la désignation aux diverses fonctions jusqu'à la composition des assemblées. C'est un vivier dans lequel l'État puise pour ses fonctionnaires, ses représentants de l'État.
- 15 juillet 1801 : signature du **Concordat** entre Bonaparte (la France) et le Pape Pie VII (promulgué le 18 avril 1802, il durera jusqu'en 1905).
- 1 mai 1802 (11 floréal an X): Loi sur l'instruction publique. (« L'instruction sera donnée : premièrement, dans des écoles primaires, établies par les communes ; deuxièmement, dans des écoles secondaires établies par les communes ou tenues par des maîtres particuliers ; troisièmement, dans des lycées ou des écoles spéciales entretenus

aux frais du Trésor public. » La nouveauté consisté dans la création des lycées.)

8 mai 1802 : sénatus-consulte « qui réélit Bonaparte Premier Consul pour les dix années qui suivront immédiatement les dix ans pour lesquels il a été nommé » (jusqu'en 1820).

10 mai 1802 : un arrêté des consuls dispose que le peuple sera consulté pour savoir si Napoléon doit être consul à vie. *Enjeux : ce texte est entaché d'irrégularité juridique puisque le consul n'était pas autorisé à provoquer une révision constitutionnelle, mais sa ratification par le peuple le 2 août 1804 va couvrir l'irrégularité.*

4 août 1802 (16 thermidor an X): sénatus-consulte organique qui établit le Consulat viager (pour les trois consuls, alors que le peuple n'a approuvé que pour le Premier consul).

20 décembre 1803 : sénatus-consulte qui octroie au Premier consul la charge de nommer le président du Corps législatif.

21 mars 1804 : Code Civil.

18 mai 1804 (**28 floréal an XII**) : sénatus-consulte organique qui établit l'**Empire** : il est de « l'intérêt du peuple français de confier le <u>gouvernement de la République</u> à Napoléon Bonaparte, <u>empereur héréditaire</u> ». Le peuple sera sollicité pour donner son avis (plébiscite), mais seulement cinq mois après le décret qui fonde le nouveau régime (6 novembre 1804), et seulement sur le caractère héréditaire du régime impérial, non sur le régime lui-même.

2 décembre 1804 : sacre de Napoléon I^{er}.

19 août 1807 : suppression du Tribunat. A partir de 1809, le Corps législatif ne sera presque plus réuni (c'est au Gouvernement de le convoquer). Le Premier Consul légiférera par décret, même en matière pénale. La hiérarchie des normes révolutionnaire n'est plus respectée.

30 mars 1814 : capitulation de Paris (combats des puissances alliées de l'Europe contre l'Empire de Napoléon)

2 avril 1814 : le Sénat prononce la **déchéance de Napoléon** (vote du Corps législatif le 4 avril).

6 avril 1814 : abdication de Napoléon.

Le Sénat met en place un gouvernement provisoire.

I. LES RESTAURATIONS (ET LES CENTS-JOURS)

→ La période de la Restauration est marquée par une volonté de décentralisation, mais les réformes administratives en ce sens échouent.

A. LA PREMIERE RESTAURATION

6 avril 1814 : adoption par le Sénat du texte de la constitution sénatoriale. Elle prévoit une monarchie héréditaire, mais « le peuple français appelle librement au trône de

France » Louis XVIII. Le texte devait également être soumis à l'acceptation du peuple.

2 mai 1814 : déclaration de Saint Ouen, Louis XVIII refuse la constitution sénatoriale, ce qui a pour effet d'amoindrir la légitimité monarchique.

3 mai 1814 : entrée de Louis XVIII à Paris.

4 juin 1814 : Charte octroyée par Louis XVIII (préparée par un comité présidé par Dambray, à partir du 18 mai 1814).

B. LE CENTS JOURS

1^{er} mars – 22 juin 1815 : épisode des « **Cents Jours** »

13 mars : Napoléon prend à Lyon un décret de dissolution de la chambre des pairs et de celle des communes, et convoque les assemblées électorales de départements à Paris pour modifier les constitutions de l'Empire.

22 avril 1815 : proclamation de l'**Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire** (appelé la *Benjamine* car rédigé par Constant – marque la continuité avec l'Empire). Ce texte fut encore soumis à plébiscite, mais avant même le résultat des scrutins, il fut procédé aux élections législatives. Le recensement du plébiscite eu lieu le 31 mai.

18 juin 1815 : défaite de Napoléon à Waterloo.

22 juin 1815 : seconde abdication de Bonaparte en faveur de son fils.

C. LA SECONDE RESTAURATION

8 juillet 1815 : retour de Louis XVIII à Paris.

13 juillet 1815 : dissolution de la Chambre des Cents-Jours et convocation des collèges électoraux par Louis XVIII.

14-22 août 1815 : élections (suffrage censitaire, seule la chambre des Députés est élue ≠ chambre des Pairs). La « Chambre introuvable », composée d'ultras. Expression dont la paternité appartient à Louis XVIII, et par laquelle il exprimait l'idée qu'il n'aurait pu trouver une chambre mieux composée pour le soutenir.

5 septembre 1816 : ordonnance de dissolution de la Chambre Introuvable.

Octobre 1816 : nouvelles élections qui amènent au pouvoir une majorité de monarchistes modérés, constitutionnels.

Décembre 1818 : le ministère Richelieu se retire suite au rejet de la Chambre basse d'un projet de loi électorale. C'est un pas vers la reconnaissance d'une responsabilité politique ministérielle, mais informelle.

13 février 1820 : assassinat du duc de Berry (fils cadet de Charles X). Enjeux : le ministre Decaze est jugé responsable de la situation en raison de sa politique libérale. Il s'en suit un virage à droite du régime. Decaze présente sa démission le 17 février, et Richelieu le remplace le 20. Cela marque une sorte de responsabilité ministérielle implicite.

Novembre 1820 : élections favorables aux ultras.

Décembre 1821 : le second ministère Richelieu est mis en minorité, et démissionne. Ceci peut être vu comme la consécration de la responsabilité politique des ministres. Arrivée

du ministère Villèle (14 décembre 1821 – 4 janvier 1828).

24 décembre 1823 : dissolution de la Chambre des députés (il y avait eu avant un renouvellement partiel de le Chambre favorable au ministère Villèle en place, mais ce dernier souhaitait asseoir plus encore son autorité, c'est pourquoi il a sollicité la dissolution auprès de Louis XVIII).

Février/mars 1824 : renouvellement de la Chambre. On parle de la Chambre retrouvée, car elle se compose d'une majorité d'ultra.

16 septembre 1824 : mort de Louis XVIII

24 mai 1825 : sacre de Charles X.

5 novembre 1827 : dissolution de la Chambre des députés (en raison des progrès de l'opposition libérale, mais le résultat escompté n'est pas obtenu). Charles X en tire les conséquences en remplaçant Villèle par Martignac qui est plus modéré.

8 août 1829 : Polignac, un ultra, est appelé à la tête du ministère.

16 mai 1830 : dissolution de la Chambre des députés.

25 juillet 1830 : quatre ordonnance de Charles X, dont 1. Suspension de la liberté de la presse (soumise à un régime d'autorisation préalable) ; et 2. Dissolution de la Chambre avant-même sa réunion. 3. Convocation des collèges électoraux *Ce sont des mesures qui, sans violer la Charte, consacrent une vraie rupture avec l'esprit du texte de 1814 ; elles annoncent les Trois Glorieuses*.

27-29 juillet 1830 : Les **Trois Glorieuses**, insurrection armée à Paris.

30 juillet 1830 : Manifeste de Thiers et Mignet qui propose de nommer roi le duc d'Orléans, futur Louis-Philippe I^{er}.

2 août 1830 : abdication de Charles X en faveur de son fils.

I. LA MONARCHIE DE JUILLET

 $1830 \rightarrow 1840$: 15 ministères se succèdent. 6 dissolutions parlementaires afin de renforcer la majorité parlementaire indispensable au soutien du ministère. Échec, sauf de la dernière.

3 août 1830 : réponse du duc d'Orléans, acceptant l'appel au trône.

9 août 1830 : Louis-Philippe prête serment à la Charte révisée (par la chambre des députés, seule représentation réelle de la Nation) et reçoit les insignes de la royauté.

14 août 1830 : publication de la Charte révisée. (« Roi des Français », cocarde tricolore)

21 mars 1831 : loi d'organisation de l'administration communale. Il s'agit de reconnaître aux communes un statut à part. Le maire est toujours nommé par le roi, mais parmi les membres du conseil municipal, ou par le préfet pour les communes de moins de 3000 habitants. Le roi peut dissoudre le conseil municipal et doit convoquer les collèges électoraux dans un délai de 3 mois. Complétée le 18 juillet 1837 : loi d'attribution. Les

communes demeurent un rouage de l'administration générale, mais disposent désormais également de compétences propres (ex. police municipale, proposition du budget, direction des travaux communaux ...). Les conseillers municipaux sont présentés comme représentant les intérêts locaux, ils peuvent notamment présenter leurs vœux sur tous les objets d'intérêt local.

20-22 novembre 1831 : révolte des Canuts à Lyon.

29 décembre 1831 : loi supprimant l'hérédité des pairs.

En 1836 et en 1840, Louis-Philippe met fin à deux ministères (Thiers).

22 juin 1833 : loi d'organisation de l'administration départementale. Le roi put toujours dissoudre un conseil général ou d'arrondissement. C'est au roi de convoquer le conseil général et d'en déterminer la durée. Complétée le 10 mais 1838 par la loi d'attribution.

Septembre 1835 : Lois sur le jury, le jugement des actes de rébellion, la presse (facilitant la répression). Ces lois sont prises suite à l'attentat de Giuseppe Fieschi contre Louis-Philippe (explosion de la "machine infernale", Louis-Philippe n'est blessé que d'une éraflure au front, 18 morts et 42 blessés).

1840-1848 : Ministère Guizot.

19 juillet 1845 : loi qui reconnaît les prérogatives du Conseil d'État.

1847-1848 : Campagne des Banquets (car interdiction des réunions politiques et diverses réformes électorales tendant à augmenter le nombre d'électeurs échouent). Lors du banquet du 7 novembre 1847, Ledru-Rollin réclame le suffrage universel. Il s'agissait de réformer la Monarchie de Juillet, en réaction contre le ministère conservateur de Guizot.

Le **22 février 1848**, un banquet parisien est interdit, c'est le déclenchement de la **Révolution de 1848**.

24 février 1848 : abdication de Louis-Philippe.

I. LA SECONDE REPUBLIQUE

→ Marquée par un renforcement de l'exécutif.

24 février 1848: proclamation de la Seconde République, « La liberté, l'égalité et la fraternité pour principes, le peuple pour devise et mot d'ordre, voilà le gouvernement démocratique que la France se doit pour elle-même et que nos efforts sauront lui assurer ». Formation du gouvernement provisoire (ex. Dupont de l'Eure, Lamartine, Ledru-Rollin, Louis blanc, l'ouvrier Albert. Il est composé de progressistes (socialistes), et de modérés, républicains libéraux opposés au socialisme. Dominée par les modérés, qui reçoivent plus de portefeuilles ministériels), qui se considère investie de la plénitude du pouvoir législatif. Nomination des ministres du gouvernement provisoire (ministres

membres du gouvernement et non ministres membres du gouvernement + ministres non membres du gouvernement). Dissolution de la chambre des Députés et interdiction faite à la chambre des Pairs de se réunir.

Mesures prises par le gouvernement provisoire : abolition de la peine de mort en matière politique et mise en place des ateliers nationaux (26 février), consécration du suffrage universel et direct (2 mars / cf : Ledru-Rollin lors des banquets) abolition de l'esclavage dans les colonies (27 avril).

23 avril 1848: élection de l'Assemblée nationale constituante. La majorité des députés sont des républicains modérés (seulement 26 ouvriers), il y a une grande part de monarchistes déguisés en républicains. Les élections avaient été reportées sur proposition de Auguste Blanqui, motivée notamment par la faible éducation politique du peuple.

4 mai 1848 : première réunion de l'Assemblée nationale qui proclame une seconde fois la République. Le gouvernement provisoire donne sa démission. Le 10 mai, une **commission exécutive** est formée par l'Assemblée, chargée notamment de choisir les ministres hors de son sein. Membres de la commission exécutive : Arago, Garnier-Pagès, Lamartine, Marie Ledru-Rollin.

15 mai 1848 : une manifestation organisée en faveur de la Pologne dégénère. La foule envahie la constituante, la déclare dissoute, et veut former un nouveau gouvernement provisoire. Ils sont arrêtés et faits prisonniers politiques. Fin de l'extrême gauche. A la suite de cet évènement, certains émeutiers sont faits prisonniers politiques (ce qui n'existait plus depuis février), dont Albert.

23-26 juin1848 : Journées révolutionnaires à Paris contre la fermeture des ateliers nationaux. Suite à ces journées, les libertés vont faire l'objet de restrictions (presse, réunion car clubs jugés responsables), et l'exécutif va être confié à un seul homme, Cavaignac, ministre de la Guerre (donc disparition de la commission exécutive). On revient à la tradition d'un chef d'État qui nomme et révoque les ministres (sous la pression, néanmoins, des députés).

3 juillet 1848 : décret relatif aux administrations locales. Tous les conseils (département, arrondissement, commune – pas dans les cantons) sont renouvelés au suffrage universel. Le maire et les adjoints municipaux seront choisis par le conseil municipal et en son sein / mais dans les chefs lieux d'arrondissements et de départements, et dans les communes de plus de 6000 habitants, c'est le pouvoir exécutif qui le nomme parmi les conseillers municipaux.

13 octobre 1848 : Dufaure et Vivien, (ex-ministres de Louis-Philippe) entrent au ministère, respectivement à l'Intérieur et aux Travaux Publics. (Des élections partielles avaient déjà amené une augmentation du nombre de royalistes à l'assemblée).

28 octobre 1848 : décret qui fixe la date de l'élection présidentielle au 10 décembre 1848.

4 novembre 1848 : adoption de la Constitution.

Procédure d'élaboration : les 17 et 18 mai, l'Assemblée désigne les membres de la commission de constitution (une majorité de modérée, une minorité de radicaux, comme Considérant) et le président, Cornemin. Ce dernier démissionnera juste avant l'adoption finale du texte, notamment en raison du refus de faire sanctionner la Constitution par

référendum.

10 décembre 1848 : élection présidentielle, qui amène LNB au pouvoir. Les républicains étaient divisés, et avaient présenté quatre candidats, alors que seul Bonaparte représentait le parti de l'ordre (les monarchistes).

15 mars 1849 : loi électorale relative à l'élection présidentielle

13 mai 1849 : Élection de l'Assemblée nationale législative. Large victoire du parti de l'ordre. Viennent ensuite les montagnards. Les républicains modérés sont les moins nombreux.

28 mai 1849 : Dupin aîné est nommé à la présidence de l'Assemblée.

15 mars 1850 : Loi Falloux sur l'enseignement (marquée par l'anticléricalisme).

31 mai 1850 : Loi électorale, restreignant le droit de suffrage (adoptée à la suite des élections complémentaires de mars-avril à l'assemblée, remportées par les républicain). 1. Multiplication des cas de déchéance électorale (ex. vagabondage, mendicité). 2. Augmentation de la durée de domiciliation.

26 août 1850 : Mort de Louis-Philippe.

19 juillet 1851 : Rejet du projet de révision de la Constitution. Il était question de permettre la rééligibilité du président de la République. Les discussions autour de la révision avaient commencé dès le printemps 1851.

Fin septembre ou 4 octobre 1851 : Le Président se déclare favorable à l'abrogation de la loi électorale du 31 mai 1850. Le 4 novembre, il passe un message à l'Assemblée le proposant.

1 novembre 1851 : rejet par l'Assemblée de la proposition d'abrogation de la loi électorale.

I. LE SECOND EMPIRE

- → De 1852 à 1860, c'est la période autoritaire de l'Empire. Ensuite, jusqu'en 1870, on constate une période de libéralisation de l'Empire.
- 2 décembre 1851 : Coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte. Concrètement, cela passe par l'adoption de quatre décrets par le Président : 1. Dissolution de l'Assemblée nationale (remplacée temporairement par une commission consultative). 2. Rétablissement du suffrage universel (par rapport à la loi du 31 mai 1850). 3. Annonce d'un plébiscite relatif à la Proclamation du Président de la République concernant l'élaboration d'une nouvelle Constitution, dont les bases sont :
 - « un chef responsable nommé pour dix ans »
 - « des ministres dépendants du pouvoir exécutif seul » (rejet du parlementarisme)
 - la reconstitution d'un Conseil d'État auxiliaire du gouvernement, « préparant les lois et en soutenant la discussion devant le Corps législatif »
 - corps législatif élu au suffrage universel
 - restauration du Sénat « gardien du pacte fondamental et des libertés publiques ».

14 janvier 1852 : Nouvelle Constitution, instaurant la République napoléonienne.

25 janvier 1852 : deux décrets relatifs au Conseil d'État. Complétés par un troisième du 30 avril janvier.

25 mars 1852 : décret qui vise à une déconcentration administrative (avec utilisation du terme de décentralisation). Il renforce notamment les prérogatives des préfets (diminution de la tutelle de l'administration centrale). On ne peut pas parler de décentralisation, car il ne traite ni des maires, ni des divers conseils, municipaux, d'arrondissement et départementaux ...

7 juillet 1852 : loi électorale relatives aux élections dans les conseils (la maire et ses adjoints sont désormais nommés par l'exécutif en vertu de la Constitution). Maintien du suffrage universel pour les élections des conseillers. Réitération du droit de dissolution des conseils reconnu au gouvernement. Suppression des conseils cantonaux (instaurés par la Constitution de 1848)

7 novembre 1852 : Sénatus-consulte décidant un plébiscite sur le **rétablissement de** l'Empire. Approbation par plébiscite les 21 et 22 novembre 1852.

2 décembre 1852 : proclamation de l'Empire. LNB devient Empereur des français, sous le nom de Napoléon III.

25 décembre 1852 : Sénatus-consulte sur les pouvoirs de l'empereur, « portant interprétation et modification de la Constitution du 14 janvier 1852.

31 décembre 1852 : Décret sur les rapports du Sénat et du Corps législatif avec l'empereur et le Conseil d'État.

29 avril 1857 : Dissolution du Corps législatif.

21-22 juin 1857 : Élection du nouveau Corps législatif.

1er février 1858 : Décret instituant un Conseil privé.

19 février 1858 : Loi de sûreté générale.

25 avril 1858 : Élections législatives complémentaires à Paris.

24 novembre 1860 : Décret accordant le droit d'adresse aux Assemblées.

2 février 1861 : Sénatus-consulte sur la publication des débats parlementaires.

13 avril 1861 : décret qui accroît le nombre de décisions préfectorales directement exécutoires ; transfère certaines attribution des préfets aux sous-préfets.

31 décembre 1861 : Sénatus-consulte accroissant les pouvoirs du Corps législatif en matière financière.

30-31 mai 1863 : Élections législatives.

23 juin 1863 : Crise ministérielle. Décret créant un ministre d'État, chargé de défendre la politique du gouvernement devant le Corps législatif.

11 janvier 1864 : Discours de Thiers sur « les libertés nécessaires » (= il réclame un retour au régime parlementaire).

17 février 1864 : Manifeste des soixante.

28 septembre 1864 : Fondation de l'Association internationale des travailleurs.

1er septembre 1865 : Walewski président du Corps législatif.

7 et 11 mars 1866 : Le Conseil privé et les ministres réprouvent les réformes libérales.

19 mars 1866 : rejet de l'amendement de 44 députés réclamant plus de libertés. Acte de naissance du Tiers parti.

18 juillet 1866 : Sénatus-consulte sur le droit d'amendement.

19 janvier 1867 : Lettre de l'empereur annonçant des réformes libérales. Démission du ministère du 23 juin 1863. Décret sur le droit d'interpellation et la délégation des ministres devant les Chambres.

14 mars 1867 : Sénatus-consulte augmentant les pouvoirs du Sénat.

23-24 mai 1869 : Élections législatives.

17 juillet 1869 : Formation d'un nouveau ministère.

8 septembre 1869 : Sénatus-consulte réalisant les **réformes libérales** promises le 12 juillet.

27 décembre 1869 : Démission du ministère du 17 juillet. Napoléon III se résout à former un ministère libéral.

21 mars 1870 : L'empereur annonce une réforme constitutionnelle.

20 avril 1870 : Sénatus-consulte opérant la réforme vers le régime parlementaire.

8 mai 1870 : Plébiscite approuvant la réforme.

19 juillet 1870 : Déclaration de guerre à la Prusse.

2 septembre 1870 : Capitulation de Sedan.

4 septembre 1870 : Déchéance de l'Empire. Proclamation de la République.